



S.A.R.L. Château de Montmireil

Siret : 489 466 185 00019

3-5 rue Alphonse Lemerre
50750 Canisy

 00.(33)2.33.55.08.51

 00.(33)6.32.28.55.73

 www.chateaudemontmireil.com

 chateaudemontmireil@yahoo.fr



Termes & Conditions

Dispositions générales

Le locataire ne pourra, en aucun cas, se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période initialement prévue sur le présent contrat.

Utilisation des lieux

ARTICLE 1 : Heures d'arrivées et heures de départs

Les heures indiquées ci-après sont à respectées impérativement.

- Pour les gîtes :

La location en gîte se déroule du samedi après 16h00 au samedi suivant avant 10h00.

La location pour le week-end : vendredi après 18h00 au dimanche avant 16h00.

- Pour les chambres d'hôtes :

Pour des raisons d'organisation, les arrivées se font à partir de 16h00 et les départs avant 11h00.

ARTICLE 2 : Règles communes aux gîtes et chambres d'hôtes

- Tout meuble ou objet déplacé lors de votre séjour doit être remis à sa place à votre départ.

- Ne pas jeter d'aliments dans les évacuations d'eau des éviers.

- Aucun débris ne doit être jeté dehors ainsi que dans les sanitaires ; différentes poubelles sont à votre disposition au sein de la propriété.

- Le parc est accessible à tous. Nous vous demandons de respecter l'environnement, arbres,

plantes, plan d'eau et de ne pas couper les fleurs.

- Nos amis les animaux ne sont pas acceptés sur l'ensemble de la propriété.
- Pas de feu dans les cheminées.
- Tout appareil cassé ou défectueux doit nous être signalé.
- Par mesure de sécurité et pour faciliter l'accès des véhicules d'urgence, vos voitures doivent être stationnées sur l'aire réservée.
- Par respect pour les voisins et au regard de la législation, vous êtes priés de limiter le bruit après 22 heures.
- Il est interdit de fumer dans les locaux ; des cendriers à l'extérieur des bâtiments sont à votre disposition.
- En cas de pluie, veuillez fermer les fenêtres.

ARTICLE 3 : Règles spécifiques pour les gîtes

- La location des draps et linge de toilette ainsi que le nettoyage final sont des prestations facultatives. Elles doivent être prévues et réglées dans les mêmes conditions.
- Une caution en cas de dommages est déposée par chèque à votre arrivée.
- La vaisselle doit être rangée dans les logements d'origine.
- Le gîte doit être rendu dans l'état de propreté initial. Literie, vaisselle... doit être propre et rangée. Pensez à nettoyer four, frigo, hotte.
- Aucun verre ou bouteille ne doit être jeté dehors. Le tri des ordures doit être effectué. Les verres doivent être jetés à la fin du séjour dans le container prévu à cet effet.
- Toutes les ordures ménagères doivent être dans des sacs et déposez dans les poubelles près du portail. (ramassage le mardi matin).
- Veuillez plier les couvertures et les laisser sur les lits. Si les couchages ont été salis durant votre séjour, merci de les faire nettoyer avant votre départ.
- Barbecue : Le barbecue est situé au fond du jardin près du jardin botanique. Des barbecues mobiles sont également disponibles, si vous en avez besoin, demandez les nous.

Tarifs des prestations :

- La location des draps est de 14 € par lit. La location de linge de toilette est de 7 € par personne. Ces prestations doivent être réglées dans les mêmes conditions que pour le gîte, à savoir 25% à la réservation et le solde 1 mois avant votre arrivée.

Nettoyage final : (un état des lieux est fait à votre arrivée et lors de votre départ)

- Le gîte doit être laissé propre à votre départ. Si vous le désirez, le nettoyage peut-être effectué par nos soins aux tarifs suivants : 120 euros pour le cottage et 190 euros pour le pavillon. Location du jardin d'hiver pour vos réceptions, nettoyage final 150 euros. Cette prestation doit être demandée à l'avance.

- Lors de l'état des lieux, en cas de non exécution du nettoyage, ce dernier serait effectué à vos frais, le montant prélevé sur votre caution.

- En cas de nettoyage « approximatif », un forfait de 50 euros vous est retenu.

Le ramassage des ordures ménagères se fait le mardi matin, pensez à sortir les poubelles.

Nota : Avant votre départ, si vous avez modifié les réglages des télévisions remettez-les comme vous les avez trouvés. En cas de problèmes, nous ferons appel à un spécialiste, le coût de son intervention sera déduit de votre caution.

ARTICLE 4 : La salle de billard

- Les enfants non accompagnés de moins de 14 ans n'ont pas accès à la salle de billard.

- La clef d'entrée est à demander aux propriétaires.

- Après votre départ, les éléments de jeu doivent être rangés et la porte fermée à clef.

- Il est interdit de fumer, manger ou boire sur la table de billard. Cette pièce est réservée aux joueurs.

ARTICLE 5 : La piscine (voir règlement intérieur affiché à l'entrée de la piscine)

- L'accès à la piscine est protégé par un code : 8945X

- Les enfants de moins de 10 ans non accompagnés n'ont pas accès au bassin.

- Il est interdit de boire, fumer ou manger dans l'espace piscine.

- Le plongeon est interdit.

- Le passage dans le pédiluve est obligatoire.

- La profondeur du bassin est de 1,25 mètre.

- La piscine est fermée du 15 octobre au 1er avril.

- Les propriétaires ne seront pas tenus responsables en cas d'accident résultant du non respect de ces consignes.

Dépôt de garantie (uniquement pour les gîtes)

La caution déposée par chèque est d'un montant de 500 € par gîte ; il est versé au plus tard au moment de l'entrée dans les lieux.

En règle générale, il est remboursé au locataire, au plus tard, un mois après son départ. En cas de dommages, le prix des réparations est prélevé sur cette caution. Nous nous réservons le droit à des poursuites si le montant des réparations n'était pas couvert par cette caution.

Païement

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura retourné un exemplaire du présent contrat signé accompagné du montant des arrhes.

Le solde sera versé, au plus tard, un mois avant votre arrivée. Nous vous rappelons que le non respect de cette condition, entraîne l'annulation de votre réservation et la perte de vos arrhes.

Les sommes versées, à l'exception du chèque de caution pour les gîtes, ne sont pas remboursables.

Condition d'annulation

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avant l'entrée en jouissance.

Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat :

Passé un délai de 24 heures et sans avis notifié aux propriétaires, le présent contrat est considéré comme résilié ; les arrhes restent acquises au propriétaire et le propriétaire peut disposer de son meublé.